

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 27 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-51

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE DE KITS PHOTOVOLTAIQUES

Date de la convocation
20/06/23

Le 27 juin 2023 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eymoutiers (87), sous la présidence de Madame Renée NICOUX.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés
BARAT Geneviève	X		
CAVITTE Pascal			
DELIBIT Sandra			
MICHON Marie-Hélène			
PLAZANET Mélanie			
SERRE Françoise		Renée NICOUX	X

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés
19 ARFEUILLERE Christophe			
CORNELISSEN Jacqueline	X		
PETIT Christophe		Jacqueline CORNELISSEN	X
23 DEFEMME Catherine			
MARTIN Valéry			
87 LARDY Brigitte	X		

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés
HCC BRUGERE Philippe		Jean Pierre BOSDEVIGIE	X
VMM SAVIGNAC Sylvie	X		
CGS NICOUX Renée	X		
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X		

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés
19 BOUDIN Clément			
HORNEBECK Catherine	X		
MIGNAUT Thomas			
POUYAUD Bernard	X		
23 MAGRIT Gilles			
MOUNAUD Patrick		Sylvie SAVIGNAC	X
SALVIAT Gérard		Bernard POUYAUD	X
87 LAHAYE Françoise		Catherine HORNEBECK	X

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du service technique)
Monsieur Olivier HUET (Responsable du service administratif)

CODE PROJET : 6202 Projets ENR

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 28 : S'approprier les enjeux énergétiques du territoire

Mesure 29 : Améliorer le geste liée à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique

Mesure 30 : Fédérer citoyens et collectivités autour de projets participatifs et collectifs

Hors-contrat de Parc 2023 – 2026

Le rapporteur expose :

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2021-22 en date du 30 novembre 2021 du Comité syndical approuvant la stratégie énergies renouvelables ;

Considérant :

- que la réalisation d'actions de développement des énergies renouvelables, de mobilisation citoyenne et de sensibilisation aux énergies renouvelables s'inscrit dans la politique générale du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au travers de sa Charte 2018 – 2033 ;

Contexte :

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNRML) est engagé sur la thématique des énergies renouvelables (ENR) à travers un Plan climat énergie territorial en 2012 puis un programme Territoire à Energie Positive (TEPOS) en 2018. Dans ce cadre, une étude « Principes et territorialisation des ENR sur le PNRML dans le respect des patrimoines » a été menée en 2020 et 2021, ce qui a mené à l'adoption d'une stratégie ENR en Comité Syndical en novembre 2021.

Afin d'accompagner la massification du développement du photovoltaïque en toiture sur son territoire, le PNRML a mis à disposition des habitants pendant plusieurs années un cadastre solaire, outil permettant de connaître le potentiel solaire de sa toiture.

Les groupements de commandes sur les cuves et citernes de récupération d'eau de pluie, déjà organisées par le PNRML, ont prouvé leur efficacité par les nombreuses participations d'habitants, entreprises, associations et collectivités de son territoire.

2023	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Constitution groupement de commandes						
Recensement des besoins						
Consultation marché public et signature						
Regroupement des bons de commande et envoi						
Livraison						

Plan de financement prévisionnel du projet :

Le budget correspond au seul kit photovoltaïque acquis par le PNR ML en intégrant le groupement de commande.

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Kit photovoltaïque (acquisition PNRML) €	2.000	Autofinancement €	2.000
TOTAL	2.000 €	TOTAL	2.000 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'approuver l'engagement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin dans la constitution et la coordination d'un groupement de commandes de kits photovoltaïques ;
- d'approuver l'engagement d'une procédure de commande publique ;
- de valider le périmètre, le calendrier et le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :
 - Signer la convention de groupement de commandes de kits photovoltaïques dont le PNR de Millevaches en Limousin sera le coordonnateur ;
 - Assurer la passation et l'exécution du marché public correspondant dans les limites des attributions de ladite convention ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2023, au chapitre correspondant.

Le sujet de la présente délibération correspond à la création d'un groupement de commande répondant de la stratégie ENR du PNR ML via des kits photovoltaïques dont l'installation revient à l'acheteur et dans un cadre d'autoconsommation.

Description du projet :

Le PNRML est initiateur de l'action.

Il constitue un groupement de commandes selon les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique. Il est coordonnateur de ce groupement.

Ce groupement de commandes est ouvert aux collectivités, habitants, associations et entreprises du périmètre éligible qui en signent la convention constitutive, incluant donc l'entiereté des périmètres des EPCI du PNR ML.

En tant que coordonnateur du groupement de commande, le PNRML :

- effectue le recensement des besoins,
- procède à la passation du marché public dans le respect des règles du Code de la commande publique (détermination de la procédure applicable au vu des besoins recensés, élaboration du dossier de consultation, publicité, réception des offres, organisation de l'analyse, signature des marchés et notification, conclusion d'avenants le cas échéant),
- exécute le marché pour le compte des membres du groupement jusqu'à la livraison (envoi groupé par le coordonnateur des bons de commande de chacun des acheteurs, organisation de la livraison en trois points du territoire et réception).

Les collectivités, habitants, associations et entreprises désirant participer à cette opération doivent signer la convention de groupement de commandes, communiquer leurs besoins et confirmer leur commande finale auprès du PNRML par la transmission d'un bon de commande.

Le PNRML regroupe les bons de commande qu'il transmet en une seule fois au(x) titulaire(s) du marché et organise avec lui la livraison.

Il assure la logistique de livraison en communiquant dates et lieux aux bénéficiaires. Les livraisons ont lieu à Meymac, Felletin et Eymoutiers, en collaboration avec les services techniques municipaux.

Chaque acheteur effectue le paiement directement auprès du fournisseur.

Matériel commandé :

Afin d'adapter le matériel aux demandes du territoire, **il est proposé de commander des kits photovoltaïques à installer soi-mêmes, en toiture ou ombrière, en branchement direct sur une prise murale.** Une option d'accompagnement à l'installation / d'installation par l'entreprise sera demandée au prestataire.

Il est par ailleurs proposé l'acquisition d'un kit photovoltaïque par le PNR ML dans une optique d'installation sur le site de la Maison du Parc comme outils pédagogique et de sensibilisation en plus de répondre d'une diminution de consommation de l'électricité distribuée.

L'intégration paysagère des kits photovoltaïques fera l'objet d'un fascicule d'accompagnement à la livraison des kits photovoltaïques.

Périmètre du projet :

Cette commande groupée s'adresse :

- Aux collectivités publiques signataires de la Charte 2018-2033 du PNRML ou faisant partie d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) signataire de la Charte ;
- Aux entreprises établies sur le territoire du PNRML ou d'un EPCI signataire de la Charte ;
- Aux associations établies sur le territoire du PNRML ou d'un EPCI signataire de la Charte ;
- Aux particuliers résidants sur le territoire du PNRML ou d'un EPCI signataire de la Charte.

Calendrier prévisionnel du projet :

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver l'engagement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin dans la constitution et la coordination d'un groupement de commandes de kits photovoltaïques ;
- d'approuver l'engagement d'une procédure de commande publique ;
- de valider le périmètre, le calendrier et le plan de financement du projet ;

- d'autoriser le Président à :
 - Signer la convention de groupement de commandes de kits photovoltaïques dont le PNR de Millevaches en Limousin sera le coordonnateur ;
 - Assurer la passation et l'exécution du marché public correspondant dans les limites des attributions de ladite convention ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2023, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4	0	0
Départemental = 6	2	2	3	6	0	0
Communes = 8	1	2	5	5	0	0
EPCI = 4	1	3	4	4	0	0
TOTAL = 24		8	14	19	0	0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 4/07/2023
Et qu'elle a été affichée le 5/07/2023.

REÇU LE

04 JUIL. 2023

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(Cantal)

